

Communiqué de presse

Asbl Aidants Proches

La réforme des crédits temps : la vie professionnelle des aidants proches en danger

Lettre ouverte à Monsieur Kris Peeters

Belgrade le 18 février 2015. En décembre 2014 l'asbl Aidants Proches a fait parvenir au nouveau Ministre de l'Emploi, Kris Peeters, une lettre ouverte. Celle-ci met en avant les dangers inhérents aux mesures envisagées par le nouveau gouvernement, et plus particulièrement celles concernant le marché de l'emploi.

Moins de moyens pour concilier vie professionnelle et vie familiale

4 dispositions ont été modifiées ou supprimées. Jusqu'au 01/01/2015, elles étaient des alternatives couramment utilisées par les aidants proches pour s'occuper d'un proche en perte d'autonomie :

- les dispositifs de fin de carrière dont l'accès est restreint,
- les allocations du crédit-temps sans motif qui sont supprimées,
- la dispense pour raisons sociales et familiales pour les personnes au chômage également supprimée,
- l'allocation de garantie de revenus pour les temps partiels qui est divisée par deux après 2 ans.

L'asbl Aidants Proches demande une rencontre à monsieur le Ministre de l'Emploi

Dans la prolongation de la lettre ouverte, L'asbl Aidants Proches a demandé qu'un rendez-vous avec monsieur le Ministre soit fixé le plus rapidement possible, afin de lui exposer ses inquiétudes et de lui proposer de mettre en place des stratégies de protection de cette population fragilisée qui représente en Belgique près d'1 millions de personnes (entre 8 et 10 % de la population). De plus, le vieillissement de la population ne fera qu'en augmenter le nombre.

40 partenaires des secteurs du social et de la santé soutiennent déjà la démarche

Pour préparer cette entrevue l'asbl Aidants Proches a obtenu le soutien du secteur de la santé et du social en Belgique. Nombre d'associations, de ligues et de services l'ont rejointes, d'autres vont encore le faire. Leur nombre et leur variété démontre la nécessité de prendre en compte les aidants proches dans leur réalité quotidienne et leurs difficultés à concilier emploi et famille.

Des parlementaires sont préoccupés

Des élus fédéraux n'ont pas manqué d'interpeller le ministre en charge du dossier, monsieur Peeters

Réponse de Mr Peeters à la question de Mme Catherine Fonck - Extrait :

« ...La loi du 12 mai 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche aidant une personne en situation de grande dépendance est une étape fondamentale dans la reconnaissance sociale de l'importance de l'aide et du soutien permanent qu'apportent au quotidien toutes ces personnes agissant dans l'ombre de celles qui sont en situation de dépendance.

La haute symbolique de cette reconnaissance par le législateur témoigne de ce rôle essentiel des aidants proches dans notre société. Je trouverai, madame Fonck, des solutions à cette problématique et dans la suite de cette loi, des adaptations à notre régime de sécurité sociale devront se faire dans une large concertation. Il conviendra en effet de tenir compte des situations spécifiques auxquelles sont confrontés les aidants proches. ... »

A propos de l'asbl Aidants-Proches

Créée à l'initiative de la fondation Roi Baudouin en 2006, son conseil d'administration bénévole et son équipe professionnelle sont très impliqués. Sa mission principale est d'activement contribuer à la reconnaissance de l'aidant proche en Belgique. Pluraliste, elle travaille en réseau avec de nombreux partenaires institutionnels et politiques.

Lien vers :

- [Lettre ouverte à Monsieur Peeters](#)
- [Liste de partenaires](#)
- www.aidants-proches.be

Personnes de contact :

- Madame Gilis Marie Claire, présidente de l'asbl Aidants Proches
marieclaire.gilis@gmail.com
- Ducenne Caroline, coordinatrice de l'asbl Aidants Proches
caroline.ducenne@aidants.be
081.74.68.79

--



Céline Feuillat
Chargée de Projets Ligne info/Aidants et Formations
Aidants Proches a.s.b.l.
Tél.: +32 (0)81 74 68 79
Ligne Info-aidants : +32 (0)81 30 30 32 (tous les
jeudis de 9h30 à 16h)
Business Center Actibel
Route de Louvain-La-Neuve, 4 • B-5001 Belgrade
WWW.AIDANTS-PROCHES.BE
Attestation fiscale pour tout don à partir de 40 €